

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 25 NOVEMBRE 2022

N° 2022-12-05

L'an deux mille vingt-deux, le vingt cinq novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 135 Présents (mini 30) : 45
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 255 Présentes : 82 Exprimées par pouvoirs : 64 Total (mini 129) :
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Maud GRARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Agnès ROSSI

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)

Pierre COMBES

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 7 voix)

Gérard TENOUX

5 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Jean-Paul MAZEL, Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

34 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Gérard BICHON, Marc BOMPARD, Hélène BRETTON, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Sébastien DUPOUX, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Christian GODART, Marc HAMARD, Vincent JACQUEMART, Annkatrin JEPSEN, Alain LABROT, Dominique MALLIÉ, Patrick MEGE, Jacques NIVON, Jean-Noël PASERO, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Géraldine SAVIGNAT, Lionel TARDY

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Julien DECORTE et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN et Patricia PICARD à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND (Savournon et CCSB) à Philippe CAHN, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Yann TRACOL à Pierre COMBES, Viviane COURBET et Sylvain VELLAS à Gilles CREMILLIEUX, Monique BALDUCCHI à Stéphane DECONINCK, Céline LASCOMBES à Rosy FERRIGNO, Annick REYNAUD-FREY et Caroline YAFFEE à Vincent JACQUEMART, Laurence GIRARD et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Muriel BREDY et Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Chantal EYMEOD à Agnès ROSSI, Annie FEUILLAS à Olivier SALIN, Alain JEUNE (Vesc et CCPDB) à Lionel TARDY, Françoise PINET à Gérard TENOUX.

Délégués excusés

Véronique CHAUVET, Lamia CONTRUCCI, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Fabien LIMONTA, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Éric PHELIPPEAU, Claude PIGAGLIO, Catherine RIMBERT, Laurent RIVIERE, Didier ROBERT, Danielle TOUCHE.

Invités excusés

Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Audrey MATHIEU DDT 26 Antenne de Nyons, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons.

Participaient également à la réunion (en visio-conférence) :

Pascal CIRER-METHEL, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Catherine LANTHEAUME, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

Objet : Budget principal – Décision Modificative n°1 – Régularisation suite à cessions d'immobilisations

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	14 500.00 €	14 500.00 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis l'exercice 2006, les cessions d'immobilisations font l'objet d'un nouveau traitement budgétaire et comptable en M14. Ce dernier a pour objectif de simplifier les prévisions au budget tout en maintenant l'exécution budgétaire des opérations de cession.

Dans ce cadre, la prévision budgétaire se matérialise par l'inscription du seul prix de cession au budget en section d'investissement, à un chapitre budgétaire par nature 024.

L'exécution budgétaire repose sur un mécanisme de crédits automatiquement ouverts sur la base de l'émission de titres de recettes générés par l'opération de cession.

Le nouveau traitement des cessions ne nécessite pas le vote d'une décision modificative (DM) par l'assemblée délibérante pour ouvrir les crédits sur les comptes d'exécution de la cession, tant en dépenses qu'en recettes. Sauf pour ouvrir les crédits au 024 du montant de la cession (prix auquel le bien est repris-Produit de la vente).

Suite à la vente de 2 véhicules pour un montant total de 14 500 €, il y a donc lieu de prendre une Décision Modificative afin d'ouvrir les crédits au compte R-024.

Délibération

- ◆ Considérant qu'il y a lieu de régulariser les crédits ouverts au compte R-024 du montant des cessions réalisées en 2022 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** de modifier le Budget Principal du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ainsi qu'il suit :



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : produits de cessions				14 500.00 €
D-2188 : Autres immobilisations		14 500.00 €		
Total Investissement	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	14 500.00 €

- **Donne** tous pouvoir à la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

